

OPECST

PRESENTATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE PAR LE RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

M. PATRICK BEAUDOUIN

LE 02 JUIN 2010

Messieurs les présidents,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de m'exprimer aujourd'hui devant vous afin de vous présenter les grandes orientations de la loi de programmation militaire en matière de recherche. Lors des travaux préparatoires, comme lors du débat, Yves Fromion et moi avons souhaité mettre l'accent sur l'importance de cette question pour notre avenir et, partant, sur la nécessité absolue de maintenir l'effort de recherche militaire.

Yves n'a pas pu se joindre à nous et je vous prie de bien vouloir excuser son absence.

La politique de recherche dépasse bien évidemment le seul cadre militaire, mais j'aimerais souligner que les forces armées et la recherche militaire en général contribuent très largement à développer et entretenir les capacités françaises en la matière. Il ne s'agit pas seulement d'assurer l'avenir de nos forces, il est également question de maintenir un niveau technologique national et une forte capacité d'innovation. La défense a toujours été au cœur des plus grandes avancées technologiques pour notre pays. Plus encore en temps de crise, l'État doit donc conserver un rôle moteur dans ce domaine, en partenariat avec l'ensemble du tissu industriel, y compris les PME.

Je crois en effet que la recherche de défense participe directement de la souveraineté de la France. En soutenant des activités de recherche fondamentale qui ne pourraient pas être nécessairement prises en charge par le secteur privé, l'État garantit à notre pays son indépendance technologique. Plus encore, ces avancées sont à la source d'innovations technologiques civiles majeures qui profitent à l'ensemble de la population.

Grâce à un effort d'investissement ancien, la France a acquis des positions de premier plan dans un certain nombre de domaines aujourd'hui considérés comme stratégiques. Que seraient aujourd'hui les télécommunications civiles si les armées n'avaient pas souhaité se doter d'appareils de communication utilisables en tout temps et en tout lieu ? Le développement de notre dissuasion nous a également conduit à nous doter de calculateurs de très haut niveau au point que même les

États-Unis envient nos capacités. Indirectement, le nucléaire militaire a aussi amené à des recherches biologiques très poussées, les laboratoires du commissariat à l'énergie atomique étant aujourd'hui un des spécialistes mondiaux des nanotechnologies et des nanosciences.

Les forces ont également développé des capacités de recherche très pointues en matière médicale. Le service de santé des armées est un des spécialistes des maladies à transmission vectorielle comme par exemple le paludisme. En matière énergétique, les armées disposent également d'une compétence rare aussi bien dans la localisation que dans le traitement d'énergies fossiles avec le service des essences des armées.

Or, ces compétences acquises et entretenues en matière militaire concernent des domaines souvent duaux. Les besoins dépassent toujours le seul ministère de la défense et alimentent efficacement la recherche civile. Notre secteur nucléaire civil n'a acquis son avance que grâce à l'effort militaire engagé par l'État dès la seconde guerre mondiale. En matière de santé, le lien est évident ; c'est par exemple le service de santé qui est chargé de la production et de l'approvisionnement en vaccins en cas de pandémie.

Il en va de même dans les secteurs aéronautique ou naval, où nos principales entreprises, tout comme les PME, exploitent très généralement les synergies existant entre le militaire et le civil, qu'il s'agisse du fuselage ou encore de la propulsion. Le segment des

drones constitue un exemple frappant de cette proximité entre civil et militaire. Comme l'ont montré mes collègues Yves Vandewalle et Jean-Claude Viollet, dans le rapport d'information que vient de citer le président Teissier, il semble aujourd'hui crucial que la France et l'Europe investissent dans ce secteur, non seulement parce qu'il s'agit d'un outil militaire de souveraineté que nos industries doivent maîtriser, mais également parce que le marché civil des drones paraît très prometteur. Cet aspect des choses doit être souligné : en soutenant l'épanouissement de capacités militaires, nous pouvons favoriser à plus ou moins brève échéance l'émergence de nouveaux secteurs industriels à forte valeur ajoutée.

Partant de ce constat, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a rappelé le rôle stratégique de la recherche dans la préparation de l'avenir, d'abord pour répondre aux besoins opérationnels futurs. Il a non seulement insisté sur la nécessité de maintenir dans la durée un certain nombre de compétences critiques, mais a également prôné un « *effort accru dans les années à venir en matière de recherche et technologie* ». Il a appelé à construire davantage de synergies entre les domaines de la sécurité et de la défense et entre les secteurs militaire et civil. Enfin, il a dit l'importance d'un soutien ferme aux PME les plus innovantes.

Au-delà des déclarations d'intention, il faut donner à la recherche des moyens qui soient à la hauteur de nos ambitions. Le plan de relance de l'économie a bien illustré cette logique : sur les

26 milliards d'euros de ce plan, la défense a bénéficié de 2,4 milliards d'euros. Cette enveloppe a permis d'accélérer ou d'avancer certains programmes majeurs mais aussi et surtout de maintenir l'activité des bureaux d'étude de nos entreprises. Elle a également augmenté de 110 millions d'euros les crédits consacrés à la recherche afin de soutenir des secteurs clés pour l'exportation comme l'aéronautique ou l'électronique.

Bien évidemment, en dehors de cette mesure exceptionnelle, la Nation maintient un effort conséquent en faveur de la défense en général et de la recherche militaire en particulier.

En tant que rapporteurs du projet de loi de programmation militaire, Yves Fromion et moi avons insisté pour que ces objectifs généraux se traduisent dans les faits. Tout d'abord, nous avons veillé au maintien de l'effort en faveur des secteurs prioritaires que sont les technologies de la dissuasion et de l'espace, indispensables à notre souveraineté, les capacités d'interception électromagnétiques et de protection informatique, les capacités de réponse aux menaces asymétriques, la maîtrise de l'énergie ou la protection de l'environnement.

De 2009 à 2014, les crédits alloués à la R & D de défense devraient s'élever à un niveau plus qu'honorable, de l'ordre de 875 millions d'euros par an, hors dissuasion. Cela représente un effort de 5,25 milliards d'euros sur la période. En ce qui concerne la recherche en matière de dissuasion, je me contenterai de relever que nous avons

financé le laser méga-joules (LMJ) qui devrait entrer en service en 2014.

Pour autant, malgré ces éléments positifs, nous avons demandé au Gouvernement d'aller plus loin en la matière. La France se caractérise, au sein de l'OCDE, par son faible d'investissement dans la recherche en général.

C'est pourquoi nous avons insisté pour que l'État consente un effort supplémentaire, notamment en faveur des études amont qui ont l'avantage de permettre une meilleure appréhension des achats d'équipements. Nous considérons qu'il faudrait porter les crédits de la recherche de défense à un milliard d'euros par an. Ce serait un effort financier conséquent et marquerait dans le même temps l'intérêt et l'importance que nous reconnaissons à la recherche.

Nous avons également plaidé pour que les crédits de recherche soient sanctuarisés. Trop longtemps en effet, on a trouvé aisé de réaliser de petites économies en gelant ou reportant des crédits d'études amont ou même en supprimant les financements alloués à des recherches en cours. Cette forme de régulation budgétaire constitue une véritable menace pour l'avenir technologique de notre pays. Je souhaite que le Gouvernement confirme que ces crédits seront **effectivement préservés**¹.

Mais notre effort national reste insuffisant au vu de l'ampleur des défis que nous devons relever. Alors que la recherche est déjà

¹ Cf note

multinationale, nous devons accentuer les mutualisations avec nos principaux partenaires. De ce point de vue, l'agence européenne de défense, l'AED, doit jouer un rôle croissant afin de coordonner les efforts de recherche en Europe, encore trop dispersés. Si son action concerne essentiellement les besoins militaires, là encore, les résultats des études qu'elle commande sont bien souvent très utiles au secteur civil. C'est par exemple le cas, aujourd'hui, en ce qui concerne les technologies dites «détecter et éviter» qui permettent aux avions de modifier automatiquement leur trajectoire face à un danger imminent et pour lesquelles l'AED finance un programme d'étude. Ce projet semble indispensable au positionnement des industries européennes dans l'avionique du futur. D'autres projets sont en cours et certaines pistes peuvent être envisagées : je pense par exemple au développement d'une filière européenne du démantèlement des équipements militaires. Elle ferait appel à des techniques de pointe puisqu'elle serait amenée à traiter des matériels de haute technologie. Les synergies avec le secteur civil seraient là aussi très fortes.

Mais je suis comme vous conscient que la défense européenne est un projet de longue haleine qui tarde d'ailleurs à se concrétiser. Il nous faut donc y être d'autant plus attentifs.

Pour conclure, je souhaiterais souligner que si le rôle de l'État demeure fondamental pour soutenir l'innovation, son action serait vaine si notre pays ne disposait pas des partenaires que sont les grands

groupes de défense mais aussi les nombreuses PME présentes dans ce secteur. Je tiens à leur rendre ici hommage.

Au final, nous pouvons être fiers de ce que nos chercheurs ont accompli et accomplissent encore, garantissant à la France son rang mondial. Pour autant, ces excellents résultats ne doivent pas nous faire oublier que la recherche est un secteur en évolution permanente : ne relâchons pas nos efforts si nous voulons assurer notre avenir. Plus que jamais la recherche, et la recherche de défense, doivent être au cœur de nos priorités.